

# Le 19 mars 2019, Toutes et tous en grève

## Salaire ou Pouvoir d'achat, ne nous trompons pas

Le Premier Ministre, Edouard Philippe a annoncé la volonté du gouvernement de « désocialiser » les heures supplémentaires. Derrière la notion barbare de « désocialisation », la volonté du gouvernement n'est ni plus ni moins de supprimer les cotisations sociales sur les heures supplémentaires. La suppression des cotisations sociales que les patrons appellent les « charges » n'est pas une idée neuve. Elle est réclamée à corps et à cri par les libéraux de tous poils ! D'ailleurs ce gouvernement l'a déjà mis en application avec la suppression des cotisations salariales maladie et chômage. Mesures financées par l'augmentation de la CSG de 1,7 %.

### Salaire : de quoi parle-t-on ?



Le salaire est le paiement du travail convenu entre un salarié et son employeur. Le salaire brut correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toutes déductions de cotisations obligatoires. Il intègre donc les cotisations sociales patronales et salariales. Le salaire net (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié sur son compte en banque. Il est net de toutes cotisations sociales, y compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale).

### Le pouvoir d'achat, c'est quoi ?

Le pouvoir d'achat du salaire est la quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec une unité de salaire. Son évolution est liée à celles des prix et des salaires. C'est ainsi que, si les prix augmentent dans un environnement où les salaires sont constants, le pouvoir d'achat diminue alors que si la hausse des salaires est supérieure à celle des prix le pouvoir d'achat pourra augmenter.

### Des cotisations sociales pour quoi faire ?



Les cotisations sociales sont des prélèvements assis sur les salaires. Elles font partie des taxes sur les traitements et salaires. Elles sont associées au financement de prestations sociales. Les cotisations sociales sont donc la part de notre salaire que nous avons collectivement décidé de mettre au « pot commun » pour financer les dépenses liées à la santé, la famille, le logement ou encore les retraites.

### La protection sociale un choix de société

La protection sociale permet d'assurer à l'ensemble de la population une protection contre tous les aléas de la vie de la naissance à la mort et leurs conséquences en termes de perte ou de diminution des revenus, de perte ou d'absence d'autonomie.

Ces diminutions de ressources (du fait de la maladie, du chômage, de la maternité, de l'invalidité) peuvent être provisoires ou définitives, liées à l'âge (retraite ou perte d'autonomie), le résultat d'un accident de la vie ou du travail ou liées à un handicap.

## La CGT revendique :

L'augmentation du SMIC et du point d'indice dans la Fonction publique et l'augmentation générale des salaires dans les conventions collectives, des pensions et retraites.

Le développement des services publics, partout sur le territoire, en réponse aux besoins de la population, avec des moyens suffisants en personnels pour un bon exercice de leurs missions.

L'égalité salariale entre les femmes et les hommes : c'est insupportable que les femmes perçoivent encore 25% de moins que les hommes, cela générera près de 35 milliards de recettes supplémentaires (cotisations salariales et patronales, impôts sur le revenu, TVA...).

Le retrait de la liste des délits susceptibles d'être inscrits au fichier des empreintes génétiques, toutes les condamnations touchant les militants syndicalistes et progressistes qui, dans le cadre de leur mandat, agissent dans une action collective.

Taxer le capital et moins le travail pour réorienter les profits vers l'emploi et les salaires : les salaires stagnent mais les versements des dividendes explosent. En clair, les bénéfices des entreprises sont orientés vers les actionnaires plutôt que vers les salariés.

Un nouveau statut du travail salarié : des droits attachés au salarié tout au long de sa carrière et garantis collectivement, opposables à tout employeur et transférables d'une entreprise à une autre (emploi stable, formation continue, protection sociale...), de nouveaux droits qui sécurisent tout au long de sa vie.

## Rassemblements le 19 mars

- à 10 h 30 Place de la Préfecture à Agen
  - à 15 h Esplanade de Maré à Marmande
- suivis de manifestations**

## Bulletin de contact et de syndicalisation



NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Entreprise : .....

**Je souhaite**  prendre contact  me syndiquer

Bulletin à renvoyer à : Union Départementale CGT Bourse du Travail 9-11 rue des Frères Magen 47000 AGEN

☎ 05 64 25 01 01 📠 05 64 25 03 52 @ : contact @udcgt47.fr

